

Motion

(1372)

concernant la sécurité sur les routes cantonales

Vu les graves accidents – dont un mortel – qui se sont produits au viaduc de l'Ecu après sa remise en service ;

Vu les mesures de sécurité prises sur les voies de grande circulation ;

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

invite le Conseil d'Etat à étudier

1. l'aménagement d'urgence d'une glissière de sécurité sur le viaduc de l'Ecu, d'y interdire la circulation des poids lourds et de mettre en place des signaux indiquant qu'il y a danger ;
2. l'aménagement d'une glissière de sécurité sur le viaduc du Pailly à l'achèvement des travaux en cours ;
3. l'aménagement d'une glissière de sécurité au milieu de la route de Meyrin et recenser les artères de grande circulation qui mériteraient de bénéficier d'une protection (par exemple extrémité de la route de Suisse à la hauteur du jardin botanique) ;
4. à recenser les carrefours situés sur le réseau des routes cantonales qui mériteraient d'être dotés d'un giratoire, comme l'intersection de l'avenue de Thônex et de la route de Sous-Moulin où un grave accident s'est produit il y a un an, et établir un plan de réalisation.